

Présentation du programme pédagogique « Aire Marine Educative »

Quand l'école devient gestionnaire d'une aire marine protégée

Une « **Aire Marine Educative** » (AME) est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte.

Le concept d'AME est né en 2012 en Polynésie, dans les îles Marquises, après que des élèves de l'école de Vaitahu aient exprimé leur souhait de s'occuper d'une zone marine en face de leur école. Depuis, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) assure la mise en œuvre de ce programme pédagogique dans l'ensemble de la métropole ainsi que dans les outre-mers.

Des Aires Marines Educatives en Guyane

Une centaine d'écoles participent à ce programme en métropole et en outre-mer, c'est au tour de la Guyane de se lancer dans le projet. Le milieu marin en Guyane gagne à être connu, valorisé et préservé étant donné sa grande biodiversité. La mise en place d'une AME est donc une opportunité pour les enseignants du littoral guyanais d'utiliser un outil supplémentaire pour travailler autrement et pour les élèves d'être sensibiliser à cet écosystème qu'ils ne connaissent peu. La réserve naturelle du Grand Connétable, en tant qu'unique aire marine protégée de Guyane porte cette initiative par le biais d'un référent qui sera à la disposition des enseignants souhaitant s'engager dans ce programme pédagogique.



Les objectifs de l'AME :

- Permettre à des élèves de développer des connaissances scientifiques sur le milieu marin en Guyane
- Développer des compétences d'expression orale
- Développer l'estime de soi des élèves, en les rendant acteur du projet
- Valoriser une démarche de projet scolaire « ouvert », en faisant intervenir différents partenaires
- Développer des compétences de travail en équipe

Une démarche structurée via

Une méthodologie pour la création d'une Aire Marine Educative : qui est à destination des porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans la démarche. Il a vocation à les guider dans la mise en œuvre du projet et sa labellisation, différentes étapes permettrons de :

- Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel et culturel marin de la zone choisie pour l'AME
- Mettre en œuvre de sorties pédagogiques au sein de la zone délimitée et de rencontres avec des professionnels et des usagers de la mer
- Mettre en place d'un conseil des enfants pour la mer qui se réunira tout au long de l'année pour discuter des actions à mettre en place incluant au besoin divers acteurs de la mer et de la commune.

Des acteurs engagés : l'AME est un programme pédagogique qui fait intervenir une multitude d'acteurs :

- **les élèves :** qui gèrent une zone maritime littorale, vont à la rencontre, des acteurs ; mettent en place des actions qu'ils souhaitent mener ; font des propositions concrètes aux élus
- **l'enseignant :** qui est porteur du projet, coordonne l'ensemble du projet en fonction du programme scolaire en intégrant l'AME à sa progression
- **le référent :** assure un appui technique à l'enseignant (apportant ses compétences scientifique, en faisant des interventions en classe et sur le terrain et en animant le réseau d'acteur de l'AME
- **le conseiller pédagogique :** qui représente de l'éducation nationale et fait le lien entre le souhait des enseignants, les compétences du référent, les besoins du programme scolaire
- ...mais aussi le directeur d'école, la commune, les représentants des usagers et les acteurs de la mer et la cellule d'appui AME...

Un label pour reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles : il permet à toute école volontaire de s'inscrire dans cette démarche tout en lui proposant un cadre et un accompagnement. L'existence de ce label a vocation à mutualiser les expériences des écoles tout en développant un réseau national et international d'AME, mettant en contact les enseignants et les élèves sur différents océans.

Trois axes structurent le label :

- **« Connaître la mer » :** acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel marin
- **« Vivre la mer » :** découverte de la mer et de ses acteurs
- **« Transmettre la mer » :** transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

Modalités d'inscription : ce premier appel à participation concerne les classes de cycle 3 de la commune de Cayenne à proximité du littoral les candidatures sont à envoyer jusqu'au **lundi 19 AVRIL 2019**

Pour plus d'information :

Site collaboratif des AME : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

Site de la réserve du Grand Connétable : <http://www.reserve-connetable.com/>

- **Référent AME Guyane :** Juliette BENTH – animatrice Réserve Naturelle de l'île du Grand Connétable – juliette.benth@gepog.org
- **Chargé de déploiement AME :** François MORISSEAU - Chargé de mission mobilisation citoyenne, éducation à l'environnement et au développement durable à l'AFB - +33 (0)2 98 33 33 88 - francois.morisseau@afbiodiversite.fr
- **Chargé de l'animation du réseau des AMEs :** Thomas WOLF - En appui du service mobilisation citoyenne de l'AFB - 06 42 45 97 81 - thomas@lesvigies.fr
- **Conseiller pédagogique :** Franck DUFAY – référent académique EEDD - franck.dufay@ac-guyane.fr

Fiche d'inscription

Les inscriptions au programme pédagogique pour l'année 2019/2020 sont ouvertes aux classes de cycle 3 de la commune de Cayenne située à proximité du littoral.

Date butoir des inscriptions : **vendredi 19 avril 2019** à envoyer à l'adresse mail suivante : juliette.benth@gepog.org

Classe :

Nom et coordonnées de l'école :

Distance approximative de l'école à la mer :

Nom et coordonnées du directeur/ directrice de l'école :

Nom et coordonnées de l'enseignant souhaitant porter le projet :

L'AME sera-t-elle intégrée au projet d'école ou d'établissement ?

Votre école ou établissement est-il inscrit dans d'autres démarches EDD ?

Précisez en quelques lignes la nature de votre projet :

Qu'est-ce qui vous donne envie d'y participer ?

Autres remarques sur le projet :